

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78080

Objet

SUBVENTION EXCEPTION-
NELLE A LA SOCIETE
"LES MOUETTES" SECTION
TIR

DATE DE CONVOCATION

29 MAI 1978

DATE D'AFFICHAGE

29 MAI 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit
le deux juin à 21 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur TETARD, Maire.

Etaient présents : MM. MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, LIS, LACHAUD,
BOUTET, FABER, PAPEAU, POUMAILLOUX, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA,
BROTREAU, DUFEIL; BERLAND, TAP, PELLETIER, BOULAN, CABAL. BOUCHET.

Excusé : M. COLLE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

VIAUD par M. PAPEAU
MONTRON par M. POUMAILLOUX
POUGET par M. BUJARD

Absents : MM.

Melle FOUCHE par M. TETARD
NAULIN - Mme TACQUET

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

La Commission des Sports, réunie le 16 MAI 1978, a proposé l'attribution à la Société de Tir "LES MOUETTES", d'une subvention exceptionnelle de 2 000 F pour lui permettre de participer aux phases finales du Championnat de France.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
d'attribuer à la Société les Mouettes, Section Tir, une subvention exceptionnelle de 2 000 F (Deux Mille Francs)

d'imputer la dépense correspondante sur les crédits réservés aux sports du chapitre 945, article 657 du Budget 1978

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au Registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Guy TETARD.

